

LES 7 RÈGLES D'OR DE LA VISION ZERO OU COMMENT PROMOUVOIR UNE CULTURE DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

Référence : S2089
Effectif max : 12 participants
Langue : FR
Tarif : 600,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

La formation s'adresse en particulier au chef d'entreprise, cadre, travailleur désigné, délégué à la sécurité et aux responsable QSE.

OBJECTIF

Au terme de la formation, le participant sera capable:
- D'avoir une vision générale claire des enjeux de la sécurité et de la santé au travail, et notamment de la philosophie VISION ZERO.
- De comprendre le contenu des 7 règles d'or et d'être capable de les implémenter dans l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

Préambule
- Origine et historique de la démarche VISION ZERO
- Pourquoi la VISION ZERO ?
- Présentation de la Charte Nationale
- Adhésion des entreprises à la VISION ZERO

Règle d'or 1 : Renforcement de la volonté, de l'engagement et de la capacité des leaders
- Rôle et responsabilité : leadership
- Cause des accidents et des blessures
- Qui est responsable de la sécurité
- Le leadership c'est quoi ?
- La politique SST et la communication (interne / externe)
- Les consignes de sécurité

Règle d'or 2 : Identification de l'ensemble des dangers et évaluation des risques
- Pyramide de Bird
- Analyse des accidents et des incidents
- Danger vs Risque
- Perception des risques
- Comportement des personnes

Règle d'or 3 et 4 : Mettre en place un système de gestion de la sécurité et la santé au travail
- Grandes lignes d'un système de gestion de la sécurité et santé au travail
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action SST
ISO 45001, OHSAS 18001, MASE, VCA
- Label « Sécher & Gesond mat System » pour les PME

Règle d'or 5 : Utilisation d'une technologie sûre et hiérarchie des mesures de prévention
- Directive européenne sur les machines 2006/42/CE
- Entretien et contrôle périodique des machines, outils et équipements de travail
- Amélioration de l'environnement du travail (bruit, vibrations, ergonomie, éclairage, rayonnement, émissions, ...)
- Principes généraux de prévention

Règle d'or 6 : Formation efficace et continue du personnel
- Évaluation de la qualification et de l'expérience requises pour les différents postes de travail
- Accueil et encadrement des jeunes et des nouveaux recrutés
- Sensibilisation du personnel
- Formations de sécurité
- Développement continue des compétences

Règle d'or 7 : Participation des salariés

- Pourquoi la participation des salariés est importante à l'amélioration des résultats sécurité ?
- Rôle des employeurs
- Rôle des salariés
- Exemple de participation des salariés

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation est reconnue comme formation continue pour les travailleurs désignés.